



ARRÊTÉ MUNICIPAL- ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 090/2026

Objet : Autorisation de manifestation – Vide grenier – Dimanche 30 août 2026 – 13 Impasse des Martinets au (Centre de Secours) - Dans la commune de Châtenois-les-Forges – 08h00 à 17h00.

Mme le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2212-2.

Vu la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 23, 1^{er} alinéa.

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Considérant la déclaration de l'organisateur reçue en Mairie le mardi 13 avril 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vide grenier du dimanche 30 août 2026 est organisé par l'Amicales de Sapeurs-Pompiers de Châtenois-les-Forges à partir de 08 heures 00 jusqu'à 17 heures 00 autour du centre de secours. Accueil des exposants à partir de 06h00.

Article 2 : Le stationnement sur le site sera interdit sauf aux personnes ayant droit, des barrières et des véhicules bloqueront l'accès.

Article 3 : L'accès des services de secours en accord avec le CTA et le SDIS se fera uniquement par l'Avenue des Forges pour atteindre la société HENDRICKSON en cas de problème.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent, sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Madame Marie-Josée BAILLIF, les services techniques communaux, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Châtenois-les-Forges, Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers et le chef des Services des Gardes Champêtres sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté.

Châtenois-les-Forges, le 24 juin 2026

Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF